



**PROCÈS-VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 14 avril 2026**

**Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire**

**Membres présents :**

M. KRAPFENBAUER Marc (Maire), Mme RECHT Anne (1<sup>ère</sup> Adjointe),  
M. MAHLER Etienne (2<sup>ème</sup> Adjoint) et Mme MERCKLING Stéphanie  
(3<sup>ème</sup> Adjointe)

Mmes BALZER Vanessa et CURTO Aïcha

MM. BALTZ Yannick, JACKY Olivier, STEINMETZ Ludovic et  
VAUBOURG Pascal

**Membre excusée :** Mme PINTO-FERREIRA Tania

**Date de convocation :** 26 mars 2026

**Ouverture de la séance :** 20 h 20

M. le Maire ouvre la séance.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** M. JACKY Olivier

**Ordre du jour de la séance :**

- 1) Approbation et signature du dernier procès-verbal
- 2) Vote des taux d'imposition des taxes locales 2026
- 3) Affectation de l'argent de chasse
- 4) Don à la commune
- 5) Délibération définissant les dépenses de l'article 6232
- 6) Budget : Compteur Financier Unique 2025 – Information indemnités élus –  
Affectation du résultat 2025 – Budget primitif 2026
- 7) Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des  
Impôts Directs)
- 8) Divers

**Objet 1 : Approbation et signature du procès-verbal**

Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la séance du  
31 mars 2026. Le Maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature  
de ce même procès-verbal.

## **Objet 2 : Vote des taux d'imposition des taxes locales**

Suite à la transmission par les services fiscaux de l'état 1259 pour la détermination des taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2026, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en **matière de fiscalité directe locale**, le millésime 2026 est marqué par un **élargissement du dispositif dérogatoire de majoration du taux de THRS** en faveur des communes, prévu à l'article 116 de la loi de finances pour 2026.

Ainsi, cet article vise :

- à élargir les conditions d'éligibilité des communes en augmentant le seuil : le taux de THRS de la commune doit être inférieur au taux moyen THRS des communes du département de l'année précédente (18,61 % dans le Bas-Rhin) ;
- à majorer de 5 % à 10 % la fraction maximale de majoration pouvant être ajoutée : soit + 1,86 point de hausse du taux au maximum.

### **La commune de Schillersdorf est éligible au dispositif.**

Le taux de TH peut donc passer de **14,74 % à 16,60 % sans variation des autres taxes**, soit une augmentation de produit fiscal de **300 €** (selon la simulation réceptionnée du Conseiller aux Décideurs Locaux). Ce dispositif peut, par ailleurs, se cumuler avec une hausse globale des taux.

Dans ces conditions et étant donné qu'aucune augmentation des taux n'a été appliquée depuis 2022, M. le Maire propose d'appliquer une hausse des taux de 2 % avec le dispositif dérogatoire de majoration du taux de THRS et ceux-ci s'établiraient donc comme suit :

- TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés bâties) : 24,91 %
- TFPNB (Taxe Foncière sur les propriétés non bâties) : 36,70 %
- TH (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) : 16,90 %

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**, d'appliquer une hausse de 2 % avec application du dispositif dérogatoire de la THRS (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) pour les taux d'imposition de l'exercice 2026 qui s'établiront donc à :

- TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés bâties) : 24,91 %
- TFPNB (Taxe Foncière sur les propriétés non bâties) : 36,70 %
- TH (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) : 16,90 %

M. le Maire est chargé de transmettre l'état N° 1259 aux services fiscaux.

## **Objet 3 : Affectation de l'argent de chasse**

Monsieur le Maire explique le produit de la chasse est acquis à la commune et que celui-ci peut donc être utilisé dans l'intérêt collectif local. Ces fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la caisse d'assurance accidents agricoles ou à l'entretien des chemins d'exploitation agricoles ou forestiers.

Le montant des cotisations foncières qui est dû par les propriétaires de terrains non bâtis pour la commune de Schillersdorf communiqué par la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin est de 13.708,00 € pour l'exercice 2026, soit une augmentation de 5% par rapport à l'exercice 2025.

Il convient donc de décider quelle part du produit de la location de chasse qui se monte à 6.400,00 € pour l'exercice 2026 sera affecté à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin.

Le conseil municipal après délibération DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'AFFECTER 50% du produit de la location de la chasse au paiement des cotisations à la Caisse Assurance Accidents Agricole, soit 3.200,00 €. Les 50% restants seront affectés au budget communal pour d'autres travaux intéressant les propriétaires. Cette dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2026.

#### **Objet 4 : Don à la Commune**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de l'Association Sports et Loisirs de Schillersdorf de verser un don de 7.000,00 € à la Commune.

**Après en avoir délibéré**, les conseillers décident d'accepter le versement de ce don **à l'unanimité**.

#### **Objet 5 : Délibération définissant les dépenses de l'article 6232**

M. le Maire expose qu'il est demandé aux collectivités territoriales de procéder à l'adoption par le Conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article D.167-19,

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE, à l'unanimité, l'affectation des dépenses comme suit au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget de la Ville :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements notamment lors des mariages, naissance, décès, grands anniversaires, récompenses sportives ou lors de réceptions officielles,

En plus des factures traditionnellement imputées à ce compte concernant les fêtes organisées par la municipalité, il est précisé les montants maximums pour les évènements suivants :

- Cadeaux aux aînés : 30,00 € maximum/personne
- Cadeaux au personnel communal : 80,00 € maximum/personne
- Cadeaux à l'occasion des grands anniversaires (tous les 5 ans à partir de 80 ans) : 50,00 € maximum
- Cadeaux pour les anniversaires de mariage (tous les 10 ans à partir des noces d'or) : 50,00 € maximum

Cette délibération sera valable jusqu'à nouvel ordre.

## **Objet 6 : Budget - Compte Financier Unique 2025**

Le Compte Financier Unique qui a été mis en place pour la Commune depuis 2025, constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion en vigueur auparavant.

De ce fait, M. le Maire présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et donne lecture des dépenses et recettes réalisées :

- Dépenses de fonctionnement : 309.351.12 €
- Recettes de fonctionnement : 402.525.64 €
- Soit un excédent de fonctionnement de : 93.174.52 €
  
- Dépenses d'investissement : 171.575,03 €
- Recettes d'investissement : 67.525.05 €
- Soit un déficit d'investissement de : 73.081.89 €

En tenant compte des résultats de l'exercice 2024, le résultat global de clôture pour 2025 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement : 299.378.98 €
- Déficit d'investissement : 73.081.89 €

**Soit un excédent global de clôture de : 226.297.09 €**

Il donne également information aux conseillers de l'état annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus de la commune pour l'exercice 2025 selon les dispositions demandées par l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ensuite, M. Marc KRAPPENBAUER, Maire ayant quitté la salle, **le Conseil Municipal** sous la présidence de Mme RECHT Anne, Adjointe au Maire, **constate** la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et **approuve** le Compte Financier Unique de 2025.

## **Objet 7 : Affectation du résultat 2025**

Sur proposition de M. le Maire, **les conseillers décident** à l'unanimité des voix, **d'affecter** le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 299.378,98 €

- 226.297,09 € en report à nouveau (compte 002)
- 73.081,89 € en affectation au compte 1068 (pour combler le déficit d'investissement)

## **Objet 8 : Budget primitif 2026**

M. le Maire présente le projet du Budget Primitif 2026 aux conseillers :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 507.000,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 148.000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte**, à l'unanimité, le budget primitif tel que proposé ci-dessus.

**Objet 9 : Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article 1650 du code général des impôts une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 24 noms suivants :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions
1	Mme	RECHT	Anne	27.01.1981	20 rue des Chênes - Schillersdorf	TF
2	M.	MAHLER	Etienne	15.08.1975	12 rue des Vignes – Schillersdorf	TF
3	Mme	MERCKLING	Stéphanie	22.01.1982	11 rue Klamm - Schillersdorf	TF
4	M.	BALTZ	Yannick	25.03.1977	5 rue Klamm - Schillersdorf	TF
5	Mme	CURTO	Aïcha	7.03.1980	4 rue des Chênes – Schillersdorf	TF
6	M.	JACKY	Olivier	5.06.1985	19 rue des Puits – Schillersdorf	TF
7	Mme	PINTO FERREIRA	Tania	15.09.1978	1 rue des Comtes de Hanau Schillersdorf	TF
8	M.	STEINMETZ	Ludovic	8.07.1988	5 rue Kirchberg – Schillersdorf	TF
9	M.	VAUBOURG	Pascal	15.06.1969	1A rue des Vignes – Schillersdorf	TF
10	M.	BALZER	Cédric	7.09.1979	16 route de Mulhausen – Schillersdorf	TF / CFE
11	M.	MERCKLING	Claude	23.03.1980	3 rue des Chênes – Schillersdorf	TF

12	M.	MERCKLING	Michel	18.02.1965	8 rue des Chênes – Schillersdorf	TF
13	M.	PETER	Théo	1.05.1959	19, rue des Comtes de Hanau	TF
14	M.	BRUMBTER	Bernard	7.03.1955	34 rue des Comtes de Hanau Schillersdorf	TF
15	M.	FROEHLICH	Kevin	10.03.1989	9 rue du Pasteur Schroeder Schillersdorf	CFE
16	M.	PALMAY	Cyrille	5.08.1970	6 rue des Puits – Schillersdorf	CFE
17	Mme	RIEHL	Aline	12.09.1995	1 rue de l'Argile	TF
18	M.	SCHNEIDER	Hervé	4.02.1974	17 rue du Pasteur Schroeder Schillersdorf	TF / CFE
19	Mme	HUSSON	Joanne	2.05.1975	15 rue des Puits – Schillersdorf	TF
20	Mme	LOHMULLER	Emmanuelle	20.12.1971	31 rue des Puits – Schillersdorf	TF / CFE
21	Mme	VOGT	Christiane	5.08.1965	25 rue des Puits – Schillersdorf	TF / THRS
22	M.	METZGER	Pierre	15.05.1969	7 rue du Pasteur Schroeder Schillersdorf	TF
23	M.	BESLE	Eric	7.04.1979	32 rue des Comtes de Hanau	TF / CFE
24	M.	SIMON	Emmanuel	17.05.1968	18 rue des Vignes	TF

M. le Maire est chargé de transmettre cette liste de nom aux services fiscaux.

#### **Objet 10 : Divers**

- M. le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur participation active à la matinée « Ochterputz »
- L'information est communiquée de la date de l'Assemblée Générale de l'Association Sports et Loisirs qui aura lieu le vendredi 29 mai 2026
- La Commission Plan Communal de Sauvegarde doit se réunir pour la mise à jour du document correspondant, la date est fixée au mardi 5 mai 2026 à 20h00. Les convocations correspondantes vont parvenir aux personnes concernées en temps utile.

**La séance est levée à 22 h 45**

## Feuillet de clôture de la séance du 14 avril 2026 :

### Rappel des délibérations prises :

- 1) Approbation et signature du dernier procès-verbal
- 2) Vote des taux d'imposition des taxes locales 2026
- 3) Affectation de l'argent de chasse
- 4) Don à la commune
- 5) Délibération définissant les dépenses de l'article 6232
- 6) Budget : Compteur Financier Unique 2025 – Information indemnités élus –
- 7) Affectation du résultat 2025
- 8) Budget primitif 2026
- 9) Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs
- 10) Divers

### Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc (Maire)  
RECHT Anne (1ère Adjointe)  
MAHLER Etienne (2ème Adjoint)  
MERCKLING Stéphanie (3ème Adjointe)  
BALZER Vanessa  
CURTO Aïcha  
BALTZ Yannick  
JACKY Olivier  
STEINMETZ Ludovic  
VAUBOURG Pascal

### Signatures :

KRAPFENBAUER Marc  
Maire

JACKY Olivier  
Secrétaire de séance